

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2021

L'an 2021, le 22 juin à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjointes au Maire, Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée, Françoise CHEREL, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Olivier LE HENAFF, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

Absents : Anne RULLIER (pouvoir à Nathalie DOUET).

Secrétaire de séance : Jérôme Squelard

Approbation du compte-rendu du 25 mai 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2021_049 : Vente de Terrain au Bois Bautier

Monsieur le Maire rappelle que Madame Léa MACÉ, domiciliée au bois Bautier, a sollicité la commune pour l'achat d'une partie de terrain communal jouxtant sa propriété.

Le Maire propose un tarif de vente à 1.5€/m² (surface 30 m² - bornage réalisé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix de vente à 1.5€ du mètre carré dans le cadre de la vente d'une partie d'un terrain communal d'une surface de 30 m², située au Bois Bautier, frais d'acte à la charge de l'acquéreur, Madame Léa MACÉ.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_049-DE

Demande d'acquisition de terrain communal à la Guibretière

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Antoine BARTHELEMY, domicilié à la Guibretière, a sollicité la commune pour l'achat d'une partie de terrain communal jouxtant sa propriété afin de créer une identité foncière et clôturer son terrain. Les voisins ont donné leurs accords.

Les membres du conseil s'interrogent si cette acquisition ne condamnera pas la parcelle n°56. A l'unanimité, les membres du conseil souhaitent ajourner cette décision.

Commission Association / Culture / Sports / Tourisme :

Catherine ROUIL rappelle que sa commission a une activité dense avec l'organisation des mardis du Plan d'Eau qui débutent le mardi 29 juin.

Délibération 2021_050 : Plan Départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) – Chemin Teillé – Pannecé d'un étang à l'autre.

Catherine ROUIL porte à la connaissance du Conseil municipal le projet proposé par la Commission Asso / Culture / Tourisme pour l'inscription d'un itinéraire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cet itinéraire s'étend sur les communes de Teillé et Pannecé : Chemin « d'un étang à l'autre » : il a fallu identifier la signalétique du chemin dans les deux sens, les croisements avec la départementale (travail avec la délégation d'Ancenis), les revêtements des chemins. Un plan est présenté avec l'intégration de la voie verte et utilisation de l'ancien tracé de la route départementale. Le cout des travaux estimés pour les deux communes est de 16 000€ HT.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande au Conseil départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR
- Sollicite le Département pour une subvention d'un montant de 8 921.76€

- Autorise le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux suivants : VC4, CR74, CR73, VC73, VC63
- Autorise le Maire à signer les conventions de passage sur propriétés privées
- S'engage à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution
- S'engage à laisser les chemins ouverts et à les entretenir
- S'engage à inscrire les chemins de préservation dans le PLU
- Annule et remplace les anciens circuits inscrits au PDIPR

Catherine Rouil précise : pour le chemin de randonnée « Randonneau des pierres levées », l'inscription au PDIPR nécessitera la rédaction de nouvelles conventions de passage avec les propriétaires, les conventions actuelles ne répondant pas aux attentes du département.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_050-DE

Commission enfance Jeunesse :

Nathalie ANCIAUX résume les activités de sa commission :

- Suite aux différentes rencontres, il est observé une recrudescence de comportements difficiles des enfants. La commission réfléchit à mettre en place des actions pour réduire ces comportements (améliorer la communication avec les parents, médiation via les écoles, adulte volontaire pour venir déjeuner avec les enfants, temps pour se défouler avant le déjeuner, etc...)
- Projet Livre de Recettes : peu de recettes reçues, relance via les écoles et Intra Muros
- Restaurant scolaire : matériel à acheter prochainement (vaisselle, congélateur). Mise en place de la Loi EGALIM déjà bien avancée pour Teillé (nouveau logiciel) ; objectifs : 50% de produit durable et 20% de bio.
- Ecole J DEMY : 98 élèves inscrits pour la rentrée=> pas de fermeture de classe pour le moment, 11 nouveaux élèves. Les travaux de la classe 4 sont reportés en 2022. L'aménagement de la cour sera faite pendant l'été.
- Ecole St Pierre : 74 élèves inscrits
- Conseil communal des jeunes : sept jeunes désormais, leurs projets : géocache, projet de kermesse fin août, « nettoyons la Nature » avec le périscolaire le mercredi, travail avec la maison de retraite, aménagement du plan d'eau. Déjà réalisé : Snapchat créé, logo créé, plaquette de présentation. Un règlement va être établi pour donner un cadre au CCJ.
- SIVOM : accueil de loisir à Teillé pour cet été complet (beaucoup de « petits » à accueillir).
- Projet à long terme : « Argent de poche », Pannecé a commencé cette année. Idée de mutualiser ce dispositif pour les 5 communes de l'ancien canton.

Délibération 2021_051 : Convention avec l'OGEC de l'école St Pierre - Modification

Vu la remarque de la Préfecture au sujet de la délibération n° 2021-036 du 27 avril dernier : le calcul de la participation aux frais de fonctionnement ne peut se faire sur la moyenne des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et des classes élémentaires. Il convient de faire la distinction, la préfecture demande au CM de modifier la convention de forfait communal. Vu la modification à apporter à l'article n°2, relatif au mode de calcul selon les modalités suivantes :

« Le montant du forfait communal versé pour une année par la commune de Teillé est égal à :
 Coût Moyen de l'élève du public maternel x Nombre d'élèves maternelles de l'école St Pierre +
 Coût Moyen de l'élève du public élémentaire x Nombre d'élèves élémentaires de l'école St Pierre »

Vu la convention de forfait communal annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification de la convention,
- d'autoriser le maire à signer le dit document.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_051-DE

Cette modification aura un coût supplémentaire pour la commune.

Délibération 2021_052 : Extension des réseaux Impasse des Jardins

L'estimation de l'Alimentation électrique d'un projet de division de terrain initié par les Consorts JUTON, s'élève à :

- Réseau Electrique : 3 800.92€
- Réseau téléphonique : 2 173.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à l'extension du réseau électrique et téléphonique énoncés ci-dessus,
- DECIDE de mettre à la charge du demandeur la participation financière ci-dessus indiquée.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_052-DE

Délibération 2021_053 : Décision modificative n°2 – budget principal

Monsieur le Maire porte à la connaissance du CM :

1/Lors de l'élaboration du budget, seul l'éclairage LED (950€) a été prévu à l'opération 145 – Travaux EEJ. Depuis, est venu s'ajouter un devis Menuiserie pour la réfection des vitres du foyer : Il manque donc 1247.43€ à l'opération 145 => prendre dans les dépenses imprévues investissement chapitre 020

2/Compte tenu de la modification de la convention OGEC et l'augmentation de la participation Ecole Privée, il manquera au chapitre 65 – compte 6574, 5 852.53€. => prendre dans les dépenses imprévues fonctionnement chapitre 022 pour un montant de 5 855€.

3/Vu la demande des consorts Juton pour la viabilisation d'un terrain situé impasse des Jardins pour un montant estimé à : 3 800.92€ pour le réseau électrique + 2 173€ pour le réseau téléphonique, + raccordement téléphonique de la Plonnière (3050€) oublié en section de fonctionnement lors de l'élaboration du budget,

Le Maire propose la décision modificative n° 2 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	5 223,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	5 855,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	11 078,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 223,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 223,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 855,00 €	11 078,00 €	0,00 €	5 223,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 051,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 051,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204181 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	3 801,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	3 801,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-145 : Travaux-Matériel-Mobilier Espace Enfance Jeunesse	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 051,00 €	5 051,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		5 223,00 €		5 223,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 2, telle qu'énoncée ci-dessus.
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_053-DE

Délibération 2021_054 : Admissions en non-valeur – budget principal

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 mai 2021, il est demandé l'Admission en non-valeurs de titres de recettes de 2016, 2017 et 2019 pour un montant de 318.37 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeurs pour les titres de recettes énoncés par M. Le trésorier pour les motifs : reste à recouvrer < seuil de poursuite et PV de carence.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 318.37 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_054-DE

F. DUPONT : existe-il un accompagnement CCAS pour ces personnes ?

Réponse du Maire : dans certains cas oui mais ce n'est pas automatique.

Commission bâtiment / Voirie / services techniques :

Florent LIRONDIÈRE résume les activités de sa commission :

Un agent en renfort à compter du 28/06/2021

Beaucoup de travail actuellement aux services techniques

Les chemins de remembrement seront refaits semaine 26.

Station d'épuration : les travaux avancent correctement, le chemin piéton a été empierré.

Lotissement du Belvédère : encore 15 jours à 3 semaines de travaux. Sur le lot n° 6, le devis d'un montant de 23 000€ pour la dépose de la canalisation amiantée a été validé => cout élevé à cause de l'amiante.

Bornage dans la zone artisanale fait avec la COMPA.

Passerelle du plan D'eau : étape 1 = ôter le câblage et mettre un branchement provisoire (compteur électrique vétuste et non sécurisé) : étape 2 = dépose de l'ancienne passerelle par le prestataire et faire une étude de solidité sur les plots bétons existants, étape 3 = pose de la nouvelle passerelle PMR mais pas de calendrier exact.

Aurélie Rousseau intervient au sujet des bâtiments : l'éclairage et les menuiseries du restaurant scolaire seront faits cet été. Le devis électricité et plomberie pour le bar du foot a été validé, travaux à venir ; même chose pour la réfection de l'éclairage de la Salle polyvalente.

Commission Communication :

Lydia BEATRIX BALLETT résume les activités de sa commission : progression des réseaux, Présentation du futur site internet à venir (simplifier, regrouper), Mag' de l'été livraison fin juin et le prochain sortira en octobre, les ateliers numériques assurés par Harmonie Mutuelle auront lieu en juillet, travail sur le livre de recettes du RS, la commission étudie les bâtiments susceptibles d'accueillir un espace Coworking.

Délibération 2021_055 : Projet de Modification des statuts du SIVOM du secteur de Riaillé

Vu la délibération du SIVOM du Secteur de Riaillé n° 2021-10 en date du 29/04/2021 relative au projet de modification de ses statuts et en particulier la modification de l'article n° 14 : Participation des communes :

- 25% au prorata du potentiel fiscal
- 25% au prorata du nombre d'habitants
- 25% au prorata du montant attribué par la COMPA AS/DC
- 25% au prorata de la fréquentation et l'utilisation des services du SIVOM N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Projet de Modification des statuts du SIVOM du secteur de Riaillé tel que énoncé ci-dessus,
- **ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 24/06/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_055-DE

Intercommunalité

SIVOM : nouvelle élection au SIVOM pour la présidence. Le fonctionnement ne changera pas.

COMPA – Point bibliothèques : réouverture de toutes les bibliothèques le 16/06/2021. Rencontre avec les agents des bibliothèques (F. Cherel et A. Pageaud y participaient), afin de faire un point sur le fonctionnement : suivi des bénévoles (perte de la moitié de leur nombre avec la crise sanitaire), animations auprès des enfants bien accueillies, signalétique bientôt améliorée, l'appel à bénévoles sera lancé par la COMPA qui assurera leur formation, projet d'installation du WIFI dans les espaces.

Référente bibliothèque de Teillé : Flavie RETHORE. Le Local est un peu petit, froid et humide

Ce soir je sors mes parents : spectacle au théâtre de Teillé le 22/10/2021.

Projet 100 Pression : informations plus précises à la mi-juillet, les maquettes seront transmises aux conseillers dans l'été ; thématique retenue : l'eau.

Olivier Le Hénaff quitte la séance à 20h10.

Projet de Marché de producteurs à Teillé

Un producteur de fruits et légumes de Riaillé demande à occuper la place rue du Haut Bourg le samedi matin de 10h à 13h = > un bon début pour un futur marché. Condition pour son installation : prendre contact avec les gérants du PROXI.

Une rencontre avec un Foodtruck récemment + boutique en vrac bientôt en fonctionnement.

L'ensemble du conseil est favorable à l'installation d'un marché de producteur et va étudier la mise en place d'une redevance.

Le Maire propose également de refaire une rencontre avec les artisans et les agriculteurs : le CM est favorable.

Point Eoliennes de la Gréhondière

Lors du dernier conseil, il a été porté à votre connaissance les courriers du collectif de la Gréhondière au sujet d'une éventuelle implantation d'un parc éolien. Il avait été décidé de leur proposer une rencontre.

Celle-ci a eu lieu le 1^{er} juin dernier en mairie avec quatre représentants du collectif. Il a été convenu :

- ⇒ De Programmer une rencontre entre les représentants de VALECO (porteurs du projet) et le collectif de la Gréhondière qui souhaite que les élus soient présents. Ce rendez-vous aura lieu le 7 juillet prochain.
- ⇒ Le collectif demande un démenti au sujet de la délibération du 20 janvier 2020 qu'ils jugent erronée. Celle-ci indiquait que les habitants de la Gréhondière étaient plutôt favorables et aucun d'entre eux n'était venu en mairie pour en parler. Les représentants du collectif ont informé les élus qu'en aucun cas, ils n'ont été consultés et encore moins favorables.

Les habitants de la Gréhondière ont pris connaissance du projet lors de l'installation du mât, les habitants souhaitaient donc que le Maire précise tous ces éléments pendant une séance de conseil, ce qui est fait ce soir.

La commune n'étant pas porteur de projet, c'était à l'entreprise de contacter les habitants.

Questions diverses

Remerciements aux élus et au personnel pour l'organisation des élections

Visite des bâtiments communaux : samedi 3 juillet à 10h à la mairie

S. Robert : état du cimetière ? Réponse : le nettoyage a débuté cette semaine (étudier la possibilité de faire faire le travail ?). Revoir la charge de travail au service technique.

F. Dupont : occuper les jeunes avec le dispositif Argent de Poche pour faire du désherbage.

F. Cherel : à quand les travaux dans le cimetière ? selon planning des agents et des entreprises.

S. Kaddar : terrain de Mr Juton à la Thuellière, quelle est la position de la commune ? Réponse : c'est le PLU acté en 2018 qui fait foi, en attente du tribunal. Si révision du PLU : cout important et cela impacte toute la commune.

L BEATRIX : Eclairage en bas de la Chesnaie pour les élèves qui vont prendre le car ? à mettre en place en octobre.

Fin de séance : 20h30

Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCI AUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Auréli e	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	